

# L'échange ccrc



## Audits dans le secteur du cannabis

Le secteur du cannabis a connu une volatilité sans précédent sur les marchés financiers depuis sa légalisation au Canada en 2018. En date de la présente publication, on comptait plus de 250 émetteurs assujettis canadiens dans ce secteur. Au cours des deux dernières années, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a passé en revue la qualité des audits des entreprises œuvrant dans le secteur du cannabis afin de mieux comprendre comment les auditeurs se sont adaptés aux défis inhérents à ce secteur émergent.

### CE QUE NOUS AVONS TROUVÉ

Le CCRC a inspecté un total de 42 dossiers d'audit d'entreprises de cannabis en 2019 et en 2020 et a relevé des constatations importantes<sup>1</sup> dans 22 de ces dossiers. Ces constatations mettent en lumière la nécessité de prendre des mesures immédiates pour améliorer la qualité des audits et protéger les marchés financiers.

#### Les quatre lacunes importantes les plus souvent relevées

- 1 Manque de compréhension de l'entité et de son environnement.
- 2 Évaluation inadéquate des risques de fraude et procédures d'audit insuffisantes pour y répondre pour les entreprises qui exercent des activités à l'étranger, où les services bancaires sont limités.
- 3 Manque d'éléments probants pour appuyer les principaux intrants utilisés dans l'établissement de la juste valeur des actifs biologiques.
- 4 Procédures inadéquates pour appuyer les actifs biologiques et les quantités en stock.



### 1. Compréhension de l'entité et de son environnement



La compréhension par l'auditeur de l'entreprise et de son environnement, y compris les contrôles internes et son environnement juridique, est essentielle à la planification et à la réalisation de l'audit. Nous avons relevé des incohérences entre l'évaluation des risques d'audit et les procédures d'audit en ce qui concerne la conformité aux lois et aux règlements et à la fraude.

<sup>1</sup>Une constatation importante est une lacune importante dans l'application des normes d'audit généralement reconnues à un ensemble important d'opérations ou à un solde financier important, le cabinet d'audit devant alors réaliser des travaux d'audit supplémentaires pour étayer son opinion ou apporter des modifications importantes à sa stratégie d'audit. Les constatations sont communiquées à l'entreprise dans un Rapport sur les constatations liées à la mission (RCM); elles portent la mention RCM 1 et nécessitent une réponse écrite de la part de l'équipe de mission.

## Lois et règlements

Le non-respect des lois et des règlements peut entraîner des amendes, la révocation de licences ou d'autres conséquences énoncées par les organismes de réglementation concernés et pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers. Par conséquent, il est essentiel que les auditeurs comprennent les lois, les règlements, les politiques, les procédures et les contrôles internes que l'entreprise a mis en œuvre pour prévenir et détecter les cas de non-conformité aux lois et règlements applicables. Exemples de lacunes que nous avons relevées :

- Absence de rapprochement entre les zones de culture et la quantité de stocks par rapport aux licences approuvées ou aux demandes de licence.
- Compréhension limitée ou inexistante des procédures d'exploitation normalisées de l'entreprise en ce qui concerne l'accès aux stocks dans les salles de séchage et des conséquences sur la capacité de l'auditeur à effectuer des observations sur la prise d'inventaire par rapport aux soldes de stocks significatifs à la fin de l'exercice.

## Évaluation du risque de fraude

Il existe un risque d'anomalies significatives important lié à la fraude et aux erreurs pour les entreprises de cannabis qui ont des structures organisationnelles complexes, un manque de contrôles internes et un accès limité aux services bancaires. Dans le cadre de nos inspections, nous avons relevé des cas où la prise en compte de l'incidence de facteurs de risque de fraude importants était limitée, dont :

- Facteurs incitatifs/pression pour commettre de la fraude, y compris une concurrence féroce, une forte volatilité des marchés et des exigences réglementaires strictes.
- Occasions de commettre de la fraude, en raison entre autres de structures organisationnelles complexes, d'un manque de supervision des rapports financiers ou des contrôles internes inefficaces (p. ex. contrôles sur le cycle monétaire, y compris les encaissements et les décaissements pour les entreprises dont les opérations s'effectuent principalement en espèces).
- L'existence d'attitudes propices/rationalisations, y compris l'absence de mesures correctives opportunes de la part de la direction à l'égard des lacunes connues en matière de contrôle interne.

## 2. Évaluation des risques de fraude et prise de mesures inadéquate au sein des entreprises qui exercent des activités à l'étranger, où les services bancaires sont limités.



Les entreprises qui exercent leurs activités dans des territoires comme les États-Unis doivent composer avec des enjeux qui limitent l'accès à certains services bancaires. Par conséquent, une partie importante des revenus gagnés et des dépenses engagées font l'objet d'opérations en espèces. Le volume important des encaissements et des décaissements en espèces augmente fortement les risques de détournement et le risque d'opérations en espèces non consignées. Dans le cadre de nos inspections, nous avons relevé des préoccupations au sujet du travail effectué pour aborder les risques d'anomalies significatives attribuables à la fraude ou à des erreurs en lien avec l'existence et l'exhaustivité des produits, y compris :

- Évaluation inadéquate de la conception et de la mise en œuvre des contrôles au fil du cycle monétaire (c.-à-d. les encaissements et les décaissements) et de l'incidence des lacunes de contrôle relevées.
- Procédures d'audit limitées à valider les ventes en fonction du rapprochement des espèces sans obtenir de preuve que le cannabis a été livré et que les ventes ont été faites à des clients valides (c.-à-d. licence et/ou ordonnance valide).
- Dans de nombreux cas, aucune procédure n'a été effectuée pour appuyer la validité des décaissements en espèces et des transferts d'espèces inclus dans le rapprochement des espèces.



## 3. Estimations utilisées dans l'évaluation des actifs biologiques

Les plants de cannabis, jusqu'au point de récolte, inclusivement, sont considérés comme des actifs biologiques selon les Normes internationales d'information financière (IFRS)<sup>2</sup>. En vertu des IFRS, les actifs biologiques doivent être comptabilisés et présentés à la juste valeur pour chaque période visée. Lors de nos inspections, nous avons relevé des cas où les auditeurs n'avaient pas obtenu suffisamment d'éléments probants pour appuyer certains intrants clés qui ont une incidence importante sur ces calculs de juste valeur, y compris le rendement, le cycle de vie et le prix de vente estimatif.

### Rendement et cycle de vie

Le rendement estimé utilisé dans le modèle de la juste valeur est la quantité de cannabis provenant du plant à diverses étapes de son cycle de vie à la fin de la période visée. Le rendement et le cycle de vie du plant sont des estimations clés qui exigent que la direction pose des hypothèses importantes. Ces hypothèses varient en fonction de facteurs comme la souche et les conditions de culture. Par exemple, certaines souches procurent un rendement supérieur et un éventail de cycles de vie. De plus, la culture sous serre pourrait raccourcir le cycle de vie par rapport à la culture à l'extérieur.

Dans le cadre de nos inspections, nous avons constaté des cas où les auditeurs se sont fiés à des renseignements internes ou externes pour appuyer les estimations relatives au rendement et au cycle de vie, sans avoir recours à des procédures adéquates pour appuyer la pertinence et la fiabilité de l'information utilisée pour établir ces estimations. Par exemple :

- Aucune procédure n'a été effectuée, comme des visites sur place pour observer les prises d'inventaire de plants selon la souche à différents stades de leur cycle de vie pour appuyer les estimations du cycle de vie ou pour peser les plants une fois séchés afin d'étayer les estimations de rendement.
- Lorsque les auditeurs ont effectué des observations des stocks séchés pour évaluer le rendement, il y avait peu de corroboration et d'examen pour déterminer si le rendement correspondait à l'information présentée dans les registres internes de l'entreprise (p. ex. les registres des récoltes).
- Lorsque des renseignements externes ont été utilisés, comme le rendement de la concurrence ou du secteur, il n'y a pas eu d'évaluation pour déterminer si les renseignements en question étaient comparables aux activités de l'entreprise. Par exemple, des renseignements externes ont été utilisés pour les entreprises ayant différentes installations de culture (culture à l'extérieur par rapport à sous serre).

### Prix de vente

Les prix de vente varient considérablement d'un produit à l'autre, d'un client à l'autre, d'une juridiction à l'autre et d'une région à l'autre. Un prix de vente qui ne reflète pas le marché prévu pourrait avoir une incidence importante sur les montants présentés au titre des actifs biologiques.

Lors de nos inspections, nous avons relevé des cas où les auditeurs se sont basés sur les prix historiques et les prix des contrats de gros dans le modèle de la juste valeur, avec des tests limités pour déterminer si ces prix reflétaient la juste valeur, comme la comparaison des prix publiés par les organismes de réglementation ou les rajustements liés aux taxes d'accise et aux escomptes.

## 4. Actifs biologiques et stocks



L'exigence réglementaire selon laquelle les entreprises de cannabis doivent faire le suivi de leurs produits, de la semence à la vente, donne lieu à des exigences complexes de communication de l'information. Cela force les entreprises à utiliser certaines applications de technologies de l'information (TI) approuvées pour suivre les aspects clés de leurs activités et en faire état, et à concevoir des procédures normalisées qui définissent et orientent la façon dont fonctionne l'entreprise.

<sup>2</sup> Selon la définition des Normes comptables internationales : Norme IAS 41 sur l'agriculture

## Recours aux principales applications de TI

Dans certains cas, nous avons constaté que les auditeurs n'avaient pas cerné les risques associés à la fiabilité de l'information (p. ex. registres des récoltes) préparée par l'entité. Ces renseignements avaient été obtenus des principales applications de TI, comme le Système de suivi du cannabis et de demande de licence (SSCDL) de Santé Canada et le Marijuana Enforcement Tracking and Reporting & Compliance (METRC), sans valider de façon adéquate si l'information pouvait être modifiée et si l'accès aux applications de TI était limité au personnel approprié. Ce manque de prise en considération des risques liés à des procédures d'audit limitées en matière d'accès pourrait avoir une incidence sur l'exhaustivité et l'exactitude des quantités présentées dans le modèle de la juste valeur.

## Prise d'inventaire

En raison de la nature des plants et des produits de cannabis, les risques de contamination pourraient rendre l'observation des prises d'inventaire physiques plus difficile. Nous avons relevé de nombreux cas où les auditeurs n'ont pas acquis une compréhension des procédures d'exploitation normalisées de l'entreprise pour établir si l'accès à ces emplacements était permis et n'ont pas conçu et effectué les procédures d'audit appropriées à d'autres dates ou n'ont pas effectué d'autres procédures pour appuyer l'existence, l'exhaustivité et l'état des stocks. Par exemple, nous avons constaté ce qui suit :

- Observations limitées des prises d'inventaire des quantités importantes de cannabis situées dans les salles de séchage.
- Lorsque des observations ont été effectuées, les procédures étaient inadéquates en ce qui concerne le rapprochement des quantités présentées dans les registres des récoltes faits manuellement et/ou les rapports produits à partir des principales applications de TI.

---

## QUELLE EST LA PROCHAINE ÉTAPE?

Nous encourageons les auditeurs à discuter de ces constatations avec leurs équipes de mission, le comité d'audit de l'émetteur assujetti et le chef des finances. La mise en œuvre immédiate de changements à l'approche d'audit peut être nécessaire pour s'assurer que l'audit est conçu de façon à cerner et à corriger les lacunes dans les rapports financiers et les contrôles internes.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez notre site Internet au [www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca) et inscrivez-vous à notre liste de diffusion. Suivez-nous sur Twitter - @CPAB\_CCRC.

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. © CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2021. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

[www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca) / Courriel : [info@cpab-ccrc.ca](mailto:info@cpab-ccrc.ca)